

Situation des EHPAD : Élus locaux, le Sénat vous consulte !

Depuis la crise sanitaire, **la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) se dégrade** et atteint un point critique. En 2023, la Fédération hospitalière de France (FHF) estime que 75 % des Ehpad publics sont en déficit.

La déstabilisation du modèle économique des Ehpad est liée à des facteurs à la fois conjoncturels et structurels, notamment :

- une baisse du taux d'occupation des chambres, passé de 93 % en 2019 à 88 % en 2023, causée par le virage domiciliaire, la crise de confiance des résidents et de leurs proches envers les établissements et les difficultés de recrutement de personnel ;
- une inflation non-compensée par les tarifs d'hébergement, entamant les ressources des établissements.

Face au risque d'effondrement financier des établissements, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 a prévu un fonds d'urgence de 100 millions d'euros. En février 2024, l'ensemble des crédits du fonds étaient déjà consommés, révélant à la fois sa sous-dotation et à la crise à laquelle le système de la dépendance fait face.

C'est dans ce contexte que **[la commission des affaires sociales a lancé une mission d'information sur la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes](#)**. La consultation des élus locaux sur les difficultés des Ehpad s'inscrit dans une volonté de faire remonter du terrain un diagnostic mais aussi des solutions.

C'est le moment de faire remonter les problèmes que vous rencontrez, vos avis pour améliorer la situation en participant à cette consultation, ouverte jusqu'au 18 avril, dont voici le lien :

<https://participation.senat.fr/situation-des-ehpad-elus-locaux-le-senat-vous-consulte>

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à la plateforme, vous pouvez envoyer un mail à cellule-internet@senat.fr.